

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2017
COMPTE-RENDU PAR EXTRAITS

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	23
- votants par procuration	5
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 3 avril 2017.

xxx

L'an deux mille dix-sept, le jeudi trente mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoint,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Fabiola ANQUETIL, Mme Karima MOKHTARI, Mme Bérengère CADINOT, M. Yoann LAVERNHE, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
Mme Sylvie LEGENTIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR

Absent :

M. Mourad BETTAHAR

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie MOREL est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité,

- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2017.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick CIBOIS et hors de la présence de Monsieur le Maire qui quitte la salle avant la mise au vote,

D.16/03.17

Par 22 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»), M. le Maire ne prenant pas part au vote,

- adopte le Compte Administratif 2016 de la Ville dont les résultats s'établissent ainsi :

⇒ en section d'investissement :	
▪ dépenses :	7 360 405,11 €
▪ recettes :	4 753 976,53 €
▪ résultat de clôture (déficit) :	-2 606 428,58 €
⇒ en section de fonctionnement :	
▪ dépenses :	15 703 794,54 €
▪ recettes :	18 661 813,82 €
▪ résultat (excédent) :	2 958 019,28 €
⇒ résultat de clôture	351 590,70 €

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

D.17/03.17

Par 23 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal dont le résultat est conforme à celui du Compte Administratif du budget Ville pour les résultats de l'exercice 2016.

D.18/03.17

Après avoir constaté que le compte administratif 2016 de la Ville fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 2 958 019,28 €,

Par 23 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- décide d'affecter cet excédent de fonctionnement :
 - en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (2 606 428,58 €)
 - et pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté (351 590,70 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.19/03.17

Par 23 voix pour (élus de la majorité), 4 voix contre (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche) et 1 abstention (M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- fixe les taux d'imposition directe pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	TAUX 2017
Taxe d'habitation	9,74 %
Foncier bâti	27,63 %
Foncier non bâti	60,36%

- arrête le montant du produit des 3 taxes à 5 537 808 €,
- décide de procéder aux inscriptions nécessaires sur les comptes appropriés.

D20/03.17

Par 23 voix pour (élus de la majorité), 4 voix contre (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche) et 1 abstention (M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- adopte le Budget Primitif 2017 de la Ville qui s'équilibre :
 - en section d'investissement à 8 214 652,18 €
 - en section de fonctionnement à 17 674 737,70 €

D.21/03.17

A l'unanimité (étant précisé que les élus ne prennent pas part au vote des subventions attribuées aux associations ou organismes dont ils sont membres),

- autorise le versement de subventions à divers organismes et associations ; subventions dont les montants sont prévus sur différentes fonctions au Budget Primitif 2017 de la Ville.

D.22/03.17

A l'unanimité (étant précisé que les élus ne prennent pas part au vote des subventions attribuées aux associations dont ils sont membres),

- autorise le versement de subventions aux associations qui ont mis à disposition des encadrants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires pour la période de janvier et février 2017.

D.23/03.17

A l'unanimité,

- adopte le principe d'un partage du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties engendrées par de nouvelles constructions ou extensions entre la Ville de Lillebonne et la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine sur les zones d'activités communautaires,
- décide de fixer ce partage à 30 % du produit au profit de la Ville de Lillebonne et 70 % au profit de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits aux budgets de la Ville, nature 739113.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.24/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire :
 - à solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour des travaux de sécurisation à réaliser dans les établissements scolaires,
 - à solliciter l'autorisation de commencement des travaux contribuant à l'amélioration des conditions de sécurité desdites écoles avant l'octroi des décisions définitives d'attribution de subventions,
 - à signer les actes à intervenir avec les organismes financeurs lors de l'attribution des subventions à la Commune.

D.25/03.17

A l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter des aides financières, au taux maximum, auprès de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine et la Caisse d'Allocations Familiales du Havre pour les projets cités ci-dessous :
 - Centre de Loisirs : travaux de sécurisation et acquisition de mobiliers et matériels divers,
 - Ludothèque : acquisition de mobiliers et matériels divers,
 - Multi accueil Arc en Ciel : acquisition de mobiliers,
 - Halte-garderie La Ribambelle : travaux divers,
 - Relais d'Assistants Maternels : acquisition de mobiliers et matériels divers,
 - Travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- sollicite l'autorisation de pouvoir engager des travaux contribuant à l'amélioration des conditions de sécurité avant la décision définitive d'attribution des subventions,
- autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir avec les organismes financeurs lors de l'attribution des subventions à la Commune.

D.26/03.17

A l'unanimité,

- décide de donner un accord de principe afin d'accorder la garantie de la Ville de LILLEBONNE, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 303 700 € souscrit par la société LOGEAL Immobilière auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; prêt destiné à la réalisation de travaux de réhabilitation dans les résidences Saint Léonard et Saint Exupéry, ainsi que rue Goubermoulins, à Lillebonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence de M. Patrick CIBOIS,

D.27/03.17

Par 22 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»), M. le Maire ne prenant pas part au vote,

- adopte le Compte Administratif 2016 du budget Développement Economique qui s'établit ainsi :

○ en section d'investissement :	
▪ dépenses :	396 213,66 €
▪ dépenses reportées	14 060,05 €
▪ recettes :	283 595,22 €
▪ résultat 2016 (déficit) :	- 126 678,49 €
○ en section de fonctionnement :	
▪ dépenses :	161 959,11 €
▪ recettes :	555 535,95 €
▪ résultat 2016 (excédent) :	393 576,84 €

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

D.28/03.17

Par 23 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal dont le résultat est conforme à celui du Compte Administratif 2016 du budget Développement Economique.

D.29/03.17

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2016 du budget Développement Economique fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 393 576,84 €,

Par 23 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- décide d'affecter cet excédent de fonctionnement :
 - en priorité, à la couverture du besoin de financement (126 678,49 €)
 - et pour le solde, à l'excédent de fonctionnement reporté (266 898,35 €).

D.30/03.17

Par 23 voix pour (élus de la majorité) et 5 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»),

- adopte le Budget Primitif 2017 du budget Développement Economique qui s'équilibre ainsi :
 - en section d'investissement à 402 451,49 €
 - en section de fonctionnement à 617 735,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence de M. Patrick CIBOIS,

D.31/03.17

A l'unanimité (soit 27 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote),

- adopte le Compte Administratif 2016 du budget Transport qui s'établit ainsi :

○ en section d'investissement :	
▪ recettes :	18 061,28 €
▪ excédent net 2016 :	18 061,28 €
○ en section d'exploitation :	
▪ dépenses :	125 309,88 €
▪ recettes :	130 368,07 €
▪ excédent net 2016 :	5 058,19 €

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

D.32/03.17

A l'unanimité,

- adopte le compte de gestion du Receveur Municipal dont le résultat est conforme à celui du Compte Administratif 2016 du budget Transport.

D.33/03.17

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2016 du budget Transport fait apparaître un excédent d'exploitation de 5 058,19 €,

A l'unanimité,

- décide d'affecter cet excédent d'exploitation à l'excédent d'exploitation reporté (5 058,19 €).

D.34/03.17

A l'unanimité,

- adopte le Budget Primitif 2017 du service Transport qui s'équilibre ainsi :

○ en section d'investissement à	20 484,28 €
○ en section d'exploitation à	129 723,19 €

Sous la Présidence de M. Patrick CIBOIS,

D.35/03.17

A l'unanimité (soit 27 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote),

- adopte le Compte Administratif 2016 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

○ en section de fonctionnement :	
▪ dépenses :	273 219,16 €
▪ recettes :	395 051,67 €
▪ résultat 2016 (excédent) :	121 832,51 €

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

D.36/03.17

A l'unanimité,

- adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal dont le résultat est conforme à celui du Compte Administratif 2016 du service Restauration.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.44/03.17

A l'unanimité,

- décide de donner un avis favorable à la demande formulée par la Société GCA Logistics le Havre en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles, inflammables et dangereux sur la ZI Les Compas, à Lillebonne.

D.45/03.17

A l'unanimité,

- adopte la convention de maintenance et d'entretien de l'aire de jeux pour enfants du groupe d'immeubles « le Clairval », réalisée sur la parcelle BI n° 11 ; convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et LOGEO SEINE ESTUAIRE,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

D.46/03.17

A l'unanimité,

- adopte les conventions de maintenance et d'entretien des deux aires de jeux pour enfants du groupe d'immeubles "Le Clairval", réalisées sur la parcelle BI n° 312 ; conventions à intervenir entre la Ville de Lillebonne et LOGEO SEINE ESTUAIRE,
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

D.47/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive rue Fauquet Lemaître, sur une partie de la parcelle cadastrée AK n° 856.

D.48/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment affecté à la "Maison des syndicats" (situé rue Fauquet Lemaître à Lillebonne) à la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine.

D.49/03.17

A l'unanimité,

- approuve la constitution d'un groupement de commandes jusqu'à la fin du marché, portant sur l'OPAH RU réunissant les Communes de Lillebonne et Bolbec,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes fixant les droits et obligations des parties signataires, à intervenir avec la Ville de Bolbec,
- décide de désigner, en tant que coordinateur du groupement de commandes, la Ville de Bolbec, pour les missions définies dans la convention constitutive,
- autorise la création d'une Commission d'Appel d'Offres "ad'hoc",
- décide de désigner en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres, représentant la Ville de Lillebonne :
 - Monsieur Patrick WALCZAK, en qualité de membre titulaire,
 - Monsieur Jean-Paul MANGIN, en qualité de membre suppléant,
- autorise chaque membre du groupement de commandes à signer le marché, ainsi que les éventuels avenants, avec le prestataire retenu à l'issue des mises en concurrence,
- acte que l'exécution des marchés relèvera de la responsabilité de chaque membre du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.50/03.17

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière qui se tiendra du 29 mai au 2 juin 2017 au gymnase Octave Leclerc,
A l'unanimité,

- valide l'organisation du forum et le financement des interventions payantes,
- décide de solliciter l'aide financière de l'Etat,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat, au titre du Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR).

D.51/03.17

A l'unanimité (étant précisé que les élus membres de l'association ne prennent pas part au vote),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement du poste de Directeur de la MJC de Lillebonne, à intervenir avec la Fédération Française des MJC, pour une durée de 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2017.

D.52/03.17

Par 24 voix pour (23 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain») et 4 absentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- adopte la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour trois exercices budgétaires – années 2017, 2018 et 2019 - avec l'association « Cité Commerciale de Lillebonne»),
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- autorise, dans ce cadre, le versement de l'aide financière de la Ville à l'association « Cité Commerciale de Lillebonne » selon les modalités prévues dans la convention.

D.53/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, relative au multi accueil Arc-en-Ciel, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, pour une période de 4 ans.

D.54/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, relative la halte-garderie La Ribambelle, à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, pour une période de 4 ans.

D.55/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" (mode de gestion déléguée) à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la CAF de Seine-Maritime ; convention qui prendra effet à compter de sa signature par les deux parties,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de service pris en application de la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.56/03.17

A l'unanimité,

- acte le changement apporté, à compter de l'année 2017, dans la méthode d'attribution des primes de déplacement et des prix attribués lors du concours de bestiaux, qui s'effectueront désormais par virements bancaires effectués par la Trésorerie,
- fixe, à compter de l'année 2017, les primes de déplacement et prix attribués lors dudit concours.

D.57/03.17

A l'unanimité,

- adopte le nouveau règlement applicable au concours des maisons et balcons fleuris et en autorise l'application à compter de l'édition 2017.

D.58/03.17

A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime, dans le cadre de l'organisation des Juliobonales qui auront lieu, à Lillebonne, les 23, 24 et 25 juin 2017.

D.59/03.17

A l'unanimité,

- autorise, dans le cadre des Juliobonales, la vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris à l'effigie de Juliobona ainsi que de boucliers et d'épées en bois,
- fixe à 2 euros le prix unitaire de vente des médailles souvenir qui seront vendues pendant et à l'issue des Juliobonales, jusqu'à épuisement du stock,
- fixe à 4 euros le prix unitaire de vente des boucliers en bois,
- fixe à 4 euros le prix unitaire de vente des épées en bois.

D.60/03.17

A l'unanimité (étant précisé que les élus membres de l'association ne prennent pas part au vote),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et financière à intervenir avec l'USL Omnisports pour trois années (2017, 2018 et 2019).

D.61/03.17

A l'unanimité,

- décide de s'opposer au dessaisissement du service de proximité qu'est celui de l'instruction, par l'ensemble des communes, des demandes de cartes nationales d'identité, car cette situation fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité,
- affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),
- demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D.62/03.17

Par 24 voix pour (23 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain»), les 4 élus de l'opposition de gauche ne prenant pas part au vote (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM),

- autorise Monsieur le Maire à signer le manifeste des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités intitulé "Pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ! 2017 • 2022", établi à l'attention des candidats à l'élection présidentielle (scrutins des 23 avril et 7 mai 2017).

La séance est levée à 20 h 15.

Fait à Lillebonne,
Le 3 avril 2017,



Le Maire,

Philippe LEROUX.

